

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 06 Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOUDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOC'H, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Maryvonne LE GAL à Laëtitia MELOIS
Jean-François SALVAR à Bernard BASTIER

Secrétaire : Mme Marylise FOUDART

Date de la convocation	30 Janvier 2025
Date de l'affichage	31 Janvier 2025
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2025_10 Guidel/Pulheim – mandat spécial – délégation d'élus

Rapporteur : J.-J. Marteil

Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la ville de Pulheim, une délégation de 4 élus se rendra à Pulheim pour participer à cet évènement majeur de la vie municipale allemande et ainsi représenter la ville de Guidel.

Tous les frais sur place devraient être pris en charge, soit par le comité de jumelage, soit par la ville de Pulheim. Les détails ne sont pas encore connus.

Concernant les élus municipaux, les frais de séjour et de transport peuvent donner lieu à un remboursement dans la situation suivante : « exécution, par les membres des conseils municipaux, d'un mandat spécial (art. L 2123-18 et R 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ».

Conféré par une délibération du conseil, le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, concerne les déplacements inhabituels et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise. Dans tous les cas, les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

Au cours de la commission du 24 janvier 2025, la liste des élus à qui il est confié un mandat spécial pour se rendre à Pulheim en Allemagne du 27 au 30 mars 2025 a été précisée. Il s'agit des élus suivants :

- Joël DANIEL
- Jean-Jacques MARTEIL
- Marylise FOIDART
- Hugues DEVAUX MARKOV

Il est donc proposé d'approuver la prise en charge des frais inhérents à ces mandats spéciaux (frais de déplacement, parking, éventuellement hôtel et repas suivant les horaires de retour) sur justificatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Commission culture, animations, jumelage et manifestations du 24 janvier 2025,

APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à ces mandats spéciaux (*frais de déplacement, parking, éventuellement hôtel et repas suivant les horaires de retour*) sur justificatifs aux élus suivants :

- Joël DANIEL
- Jean-Jacques MARTEIL
- Marylise FOIDART
- Hugues DEVAUX MARKOV

Adopté par 29 voix pour 4 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves, LOISEL Isabelle, DECROIX Guy, KERDELHUE Régis).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 07 Février 2025
Le Maire,
Joël DANIEL

